Autisme : ouverture des Groupes d'entraide mutuelle **[1]**

La stratégie nationale autisme au sein des troubles du neuro développement (TND) prévoit l'ouverture d'un Groupe d'entraide mutuelle (GEM) dans chaque département d'ici 2022. Son objectif est d'aider les adultes autistes et porteurs de TND à sortir de l'isolement et à prendre leur place dans la société.
Les GEM (Legifrance) [2], introduits par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, s'inscrivent dans de nouvelles formes de solidarité, telles que « la pair-aidance, c'est-à-dire le soutien par les pairs qui rencontrent des difficultés similaires et sont donc à même d'apporter un soutien, une écoute, un partage d'expériences autour des troubles et du parcours de chacun. La pair-aidance part aussi du principe que chaque personne est experte, de par son expérience, de la maladie ».
Huit millions d'euros sur les quatre années à venir seront dédiés à ce dispositif.
En savoir plus (handicap.gouv.fr) [3]

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/autisme-ouverture-des-groupes-dentraide-mutuelle
[2] https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/6/27/PRMS1917778A/jo/texte
[3] https://handicap.gouv.fr/presse/communiques-de-presse/article/ouverture-des-groupes-d-entraide-mutuelle